



Marché masqué

Par arrêté préfectoral du 20 août 2020, le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus, dans tous les marchés ouverts de toutes les communes du Val d'Oise. Le marché de Vétheuil est donc pleinement concerné.

L'arrêté préfectoral est consultable ci-dessous

Documents

[Arrêté préfectoral du 20 août 2020 - Port du masque](#)